



# REGLEMENT PARTIES AMICALES CONTROLEES



## **Objet**

Permettre au joueurs de Pitch and Putt de faire évoluer leur index en dehors des compétitions organisées par le CPPF, les régions ou les clubs-partenaires.

## **Partie Amicale Contrôlée : PP-PAC**

Une partie amicale contrôlée est :

- un parcours en commun d'au moins trois joueurs,
- tous membres du CPPF,
- sur un parcours-partenaire, ou un parcours P&P aux normes FIPPA (90M, 1200m),
- en appliquant les règles CPPF-FIPPA (3 clubs, tee, Règles)

## **Carte de parcours**

Le ou les joueur(s) qui veut(lent) faire évoluer leur(s) handicap(s) en jouant cette partie doit(vent) :

- Avant la partie : Signaler aux partenaires qu'il(s) veut(lent) jouer une Partie Amicale Contrôlée, pour pouvoir enregistrer leur(s) résultat(s),
- Jouer la Partie,
- A la fin de la Partie : Faire signer leur carte par les deux autres joueurs, la scanner et l'envoyer par e-mail à l'adresse du CPPF :  
[contact@pitchanputt.fr](mailto:contact@pitchanputt.fr)

## **Enregistrement des cartes**

Le CPPF ouvrira chaque mois (lorsque nécessaire) une compétition interne nommée :

**PP-PAC AAAA MM**

*(année mois)*

ou seront enregistrés tous les résultats, après accord de la commission sportive du CPPF.

## **Gestion Sportive**

La commission sportive du CPPF est seule juge de la validité des résultats et de leur homologation.